

# Le Monde des géants de la Veveyse

Séance publique du 1<sup>er</sup> octobre 2025

## Résumé des échanges avec les participants

Le projet a été présenté à l'Univers@lle de Châtel-St-Denis entre 19h30 et 20h00. La présentation a été suivie d'un échange avec le public. Des ateliers participatifs ont été organisés sur le thème de la mobilité et du développement durable entre 20h30 et 21h00. Une verrée a suivi.

Près de 150 habitants de la Veveyse étaient présents. Dans ce cadre, plusieurs participants ont pris la parole pour exposer leurs attentes et leurs interrogations. Résumé.

### Infrastructures :

Q. A quoi servira la retenue collinaire qui figure sur la carte ?

R. *Elle sera nécessaire pour alimenter les pistes en neige mécanique. Toutefois, sa réalisation sera dépendante des subventions et des impacts environnementaux qui restent à évaluer. Elle n'est donc pas assurée à ce jour.*

Q. A-t-on pris en considération les nuisances sonores qui seront générées par la luge d'été ?

R. *Le choix de la localisation a tenu compte des nuisances pour le voisinage. Le modèle choisi est celui qui est opérationnel au Moléson. Les émissions de bruit générées par l'infrastructure seront faibles.*

Q. Va-t-on construire un géant sur le Niremont ?

R. *Non, la géante fromagère est prévue dans un secteur moins sensible pour la protection de l'environnement.*

Q. Les implantations sont-elles définitives ?

R. *Non, mais elles ont été optimisées avec un expert en environnement. Elles répondent au mieux aux contraintes.*

Q. Il y a un tourisme d'été aux Paccots. Ces nouvelles infrastructures sont-elles bien nécessaires ?

R. *Le nombre de visiteurs durant la période estivale est bien inférieur aux objectifs visés pour maintenir l'écosystème économique des Paccots.*

Q. Que prévoit-on pour le sport dans ce projet ?

R. *Le projet porte sur une offre nouvelle d'infrastructures touristiques 4 saisons. Le développement des infrastructures sportives (patinoire, pistes VTT/ randonnée pédestre, etc.) est étudié dans un autre cadre.*

- Q. (Hors séance plénière) Qu'est-il prévu d'ici trois ans ? Ne peut-on pas développer de nouvelles activités / offres touristiques d'ici là ?
- R. *Un projet de sentier thématique (« la marche du géant armailli ») est en cours de planification. Il devrait ouvrir l'été prochain. D'autres offres à court terme sont à l'étude.*
- Q. (Hors séance plénière) A-t-on une alternative pour accéder au sentier en canopée, à la dryade et à l'armailli (en haut de la Borbuintse) ? Les familles avec enfants en bas âge seront sans doute dissuadées d'emprunter ce sentier de randonnée.
- R. *Des solutions sont à l'étude pour permettre au plus grand nombre d'accéder à ces nouvelles infrastructures. La route à l'arrière sera très probablement interdite aux véhicules motorisés, sauf pour les riverains et autres véhicules autorisés. Toutes les offres ne pourront pas satisfaire tous les publics.*
- Q. (Hors séance plénière) Ne peut-on pas commencer par soutenir les petits commerçants ? Les jeunes restaurateurs de la patinoire ont dû mettre la clé sous la porte cet été.
- R. *Gastro-Veveyse est associé au suivi du projet. Nous sommes soucieux de répondre aux attentes des restaurateurs.*

#### **Mobilité :**

- Q. Pourrait-on dès maintenant améliorer la desserte des Paccots en transport public ?
- R. *Une amélioration de l'offre (aménagement des arrêts de bus) est inscrite au projet d'agglomération Rivelac. La Confédération pourrait soutenir financièrement le projet à hauteur de 35%. Toutefois, la décision ne sera connue qu'en 2027 pour un début de réalisation en 2028. Une ligne de bus express pourrait être mise en service depuis Vevey. D'autres possibilités pourraient être envisagées dans le futur, comme une navette autonome, voire une télécabine depuis Châtel-Saint-Denis. L'augmentation du nombre de visiteurs tout au long de l'année plaidera pour améliorer la fréquence et l'amplitude horaire de la ligne TPF desservant la station des Paccots.*
- Q. Risque-t-on un engorgement des parkings aux Paccots ? Le parking des Rosalys est toujours plein. Ne serait-il pas pertinent d'aménager un grand parking en bas de la station et d'acheminer les visiteurs par navette ?
- R. *Il ne s'agit pas d'accroître massivement la fréquentation, mais de la répartir tout au long de l'année. La capacité des stationnements (environ 700 places) sera suffisante lors des pics de fréquentation durant l'été (+450 durant quelques week-end). Les responsables du projet prennent bonne note de cette proposition.*
- Q. Pourrait-on mieux entretenir les grands parkings de la Borbuintse et de la Cagne (cf. gros cailloux) ?
- R. *L'entretien de ces parkings est à la charge des propriétaires (privés).*

#### **Finance :**

- Q. Combien coûtera l'accès aux différentes infrastructures ?
- R. *A titre indicatif, on envisage un prix d'entrée de 12 à 15 francs pour le sentier en canopée et 6 francs pour la luge. Des offres combinées et des prix spéciaux seront proposés.*

- Q. Est-ce que ce projet sera financé par nos impôts ?
- R. *La majorité des nouvelles offres seront financées majoritairement par les acteurs privés. Pour certaines infrastructures, comme les géants, on attend la reconnaissance « d'importance cantonale », auquel cas on pourrait obtenir 49% du financement par le canton, pour autant que les collectivités locales mettent 26%. Le reste viendrait du privé. Des discussions sont en cours avec le Canton.*

#### **Procédure :**

- Q. Quels seront les moyens et les dates durant lesquelles les personnes pourraient s'exprimer sur le projet.
- R. *La modification du PAL et les nouvelles infrastructures seront mises à l'enquête publique, une à une. A chacune de ces occasions, les personnes concernées pourront exprimer leur opposition (légalité).*
- Q. A quelles dates ?
- R. *La modification du PAL sera mise à l'enquête en 2027 ou 2028. La mise à l'enquête des nouvelles infrastructures suivra au cas par cas. L'aire pour camping-car pourrait être mise à l'enquête d'ici l'an prochain.*
- Q. Que pensez-vous des propriétaires fonciers qui veulent interdire le passage de randonneurs sur la route des Crêtes ?
- R. *La procédure concernant la mise à ban est actuellement traitée par le tribunal. Il s'agit notamment de déterminer précisément à qui s'adresse l'interdiction de passage, à la suite de la seconde décision de la juge de paix permettant l'accès aux piétons par exemple. La problématique qui existe depuis de nombreuses années est qu'il y a régulièrement des incidents sur cette route, avec des intimidations, menaces, voire insultes et voies de fait de la part du propriétaire qui avait fait la demande de mise à ban.*

#### **Atelier 1 - mobilité**

Lors de l'atelier qui a suivi la présentation publique du projet, les objectifs multimodaux du projet ont été présentés. Sur cette base les propositions et commentaires suivants ont été exprimés par les participants :

##### **Navette entre Les Paccots et Rathvel**

- Rester flexible sur le choix technique des navettes entre la Borbuintse et Rathvel : minibus ou autre.
- Mettre en place une navette en minibus avec rotation par la Frasse / avec montée aux Vérollys

##### **Vélo**

- Aménager plus d'itinéraires pour les vélos entre Châtel, Les Paccots et Rathvel
- Sécuriser les itinéraires cyclables et piétonniers entre les Paccots et Rathvel

- Mettre en place une signalisation régulière à l'attention des cyclistes entre les différentes zones
- Aménager une piste cyclable sur la vieille route des Paccots
- Aménager une véloroute plus longue et moins raide
- Interdire la circulation des véhicules motorisés sur le chemin entre la Cabane du petit oiseau et la géante fromagère et permettre aux vélos d'y circuler.

### **Transport public**

- Avant de faire des places de parc payantes, offrir d'abord une véritable cadence par bus TPF
- Développer l'offre en transport public de suite, déjà pour les écoliers à 15h50
- Offrir un tarif « famille » pour venir aux Paccots en bus
- Construire une télécabine entre Vevey et les Paccots
- Utiliser les parkings des grandes entreprises situées près de l'échangeur autoroutier et organiser des navettes (haute fréquence)
- Construire une ligne ferroviaire métrique

## **Atelier 2 - durabilité**

Lors de l'atelier, les participants ont été invités à identifier les aspects jugés indispensables pour assurer la durabilité du projet. Voici ce qu'ils ont écrit :

### **Environnement**

- Concilier les activités agricoles et touristiques (équilibre ?)
- Respecter la biodiversité : la faune, les forêts et les pâturages
- Préserver les ressources existantes : cours d'eau, pâturages, forêt.
- Se prémunir des risques de pollution sonore et lumineuse
- Gérer à la fois les déchets individuels et les déchets d'activités économiques
- Mettre en place une gestion durable des déplacements des visiteurs qui se rendent sur les différents sites

### **Economie**

- Veiller à ce que les entreprises locales bénéficient du projet (gain)
- Prévoir les coûts d'entretien (non seulement les coûts d'investissement)
- Identifier les ressources nécessaires à l'exploitation
- Impliquer les commerçants dans le projet (aider les commerçants)
- Impliquer le plus grand nombre d'artisans, d'entreprises locales

### **Social**

- Prévoir des tarifs attractifs (coût accessible) pour le plus grand nombre (toutes classes d'âge, toutes classes sociales, etc.)
- Evaluer l'influence (positive) des activités à pratiquer...
  - En famille (lien intergénérationnel)
  - Sur le lieu de résidence

### **Gouvernance**

- Assurer le suivi (évaluation continue) quels que soient les représentants de l'ACV, des communes et des différents partenaires politiques, etc.